



Amiens, le 14 mai 2018

## Communiqué de presse

### Situation de l'hébergement d'urgence dans la Somme



Le Collectif pour les actions solidaires dans la Somme (KASS) multiplie depuis quelque temps les occupations illicites du domaine public pour interpeller les pouvoirs publics sur la situation de l'hébergement d'urgence dans la Somme.

Dans ce contexte, le Préfet de la Somme tient à rappeler :

- que **958 places d'hébergement ont été ouvertes** dans la Somme en 2017 et que **33 places supplémentaires sont créées et maintenues au-delà de la période hivernale sur l'année 2018** ;

- que la capacité d'accueil des structures d'hébergement est donc actuellement de **991 places auxquelles s'ajoutent 140 places** financées sous la forme de **nuitées d'hôtel** afin de faire face à toute situation de détresse ;

- que le **dispositif de veille sociale**, mis en place sous son autorité afin d'accueillir les personnes sans abri et en situation de vulnérabilité, est **confié** à l'Union départementale d'accueil et d'urgence sociale (**UDAUS**), au titre du Service intégré d'accueil et d'orientation (**SIAO-115**) ;

- que dans ce cadre, la priorité absolue est accordée aux femmes et aux enfants, conformément à l'engagement du Président de la République et que les critères de vulnérabilité, mis en place dans la Somme, reprennent cet engagement en privilégiant l'hébergement :

- ◆ des ménages avec ou sans enfant (en secteur urbain et rural),
- ◆ des femmes seules,
- ◆ des personnes ayant des difficultés de santé physique ou psychique,
- ◆ des primo demandeurs au 115 ;

- qu'ainsi le **SIAO** a reçu en **avril 2018** :

◆ **3335** demandes d'hébergement qui ont donné lieu à **2220** accords de prise en charge ;

◆ les **1115** refus correspondant à la différence entre les **3335** demandes et les **2220** accords s'expliquent en grande partie de la manière suivante :

- **203** personnes n'ont pas rappelé le SIAO pour confirmer leur demande ;
- **174** ne se sont pas présentées dans la structure d'hébergement proposée ;
- **55** personnes ont refusé l'hébergement proposé ;
- **34** refus sont directement liés à des comportements violents des demandeurs ;
- **537** demandes émanant d'hommes isolés, n'ont pas donné lieu à hébergement, la priorité étant donnée à des personnes en situation de plus grande vulnérabilité.

A ce nombre de demandes accrues (3335 en 2018 contre 2419 en 2017 soit + 37 %) correspond une **augmentation du nombre de réponses positives d'hébergement d'urgence (2220 en 2018 contre 1429 en 2017, soit +55 %)**.

Parmi les bénéficiaires de cet hébergement d'urgence, **figurent également**, outre les personnes sans domicile fixe, **des demandeurs d'asile, des déboutés du droit d'asile** qui se maintiennent de manière indue sur le territoire français et des **régularisés** en attente de logement. **58 %** des places d'hébergement sont en effet actuellement **mobilisés à leur profit**.

Les titulaires d'un titre de séjour et les réfugiés, placés dans cette situation, peuvent bénéficier de mesures d'accompagnement favorisant leur insertion dans le logement, par le biais d'un financement de l'Etat à hauteur de 450 000 €. Une intermédiation locative dont l'enveloppe de crédits s'élève à 250 000 € est également dédiée au public bénéficiant d'une protection internationale.

Ces crédits viennent en complément de ceux déjà consacrés par l'Etat à l'hébergement d'urgence qui sont passés **de 3, 3 millions d'euros en 2015, à 4,4 millions d'euros en 2018 soit +33 %**.

Tous ces chiffres et données démontrent tout l'effort que l'Etat fournit dans la Somme pour permettre à un nombre de personnes vulnérables de plus en plus important d'être hébergées au titre de l'urgence malgré une pression migratoire croissante.